

USEP 31
ACTIVITÉS HORS TEMPS SCOLAIRE
ANNÉE 2020-2021
BULLETIN DE PRÉINSCRIPTION



NOM DE L'ASSOCIATION :		
CONTACT DE L'ASSOCIATION	@ :	📞 :
	📧 :	
NOM DU CORRESPONDANT :		
CONTACT CORRESPONDANT :	@ :	📞 :

MOIS	JOUR	NIVEAU			préinscription
		PS-MS-GS	CP-CE1	CE2-CM1-CM2	
Sept.	23	JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE			
Oct.	07	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE			
	14	Date de repli JNSS			
Vacances d'automne du 17/10 au 01/11					
Nov.	18	ACTIVITÉS CIRQUE			
	25			CROSS UNSS / CM2	
Déc.	27	RANDO LUNE (secteur FONTENILLES)			
	02	COURSE LONGUE SOLIDAIRE			
Janvier	16	Date de repli période 2			
	Vacances de fin d'année du 19/12 au 03/01				
Février	13	JEUX DE LUTTE			
	29	RANDO LUNE (secteur BUZET)			
Mars	03			ACTIVITÉS AQUATIQUES	
	Vacances d'hiver du 13/02 au 28/02				
Avril	03	Date de repli période 3			
	10	ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES			
Mai	05	RANDO LUNE (secteur LE FAGET)			
	23			SPORT ET HANDICAP *	
Juin	07	Date de repli période 4			
	Vacances de printemps du 17/04 au 02/05				
Juin	05	HANDBALL			
	29	RANDO FAMILLE (secteur TOULOUSE)			
Juin	09	ACTIVITÉS ROULER			
	23	JOURNÉE OLYMPIQUE			
	30	Date de repli rencontre période 5			

* Événement organisé par l'association RÉAPS qui proposera des activités adaptées en lien avec les handicaps invisibles à destination d'un public scolaire mixte : milieu ordinaire/milieu spécialisé ; école/collège.

À renvoyer avant le 16 octobre 2020 à : usep-fol@ligue31.org

USEP 31

43 chemin de la Garonne
 CS 12441

31085 TOULOUSE CEDEX 2

Tél : 05 62 27 91 23 / Mob : 07 86 29 14 28

usep-fol@ligue31.org

http://haute-garonne.comite.usep.org/

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 443 946 074 000 12 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

FÉDÉRATION HAUTE-GARONNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

REMBOURSEMENTS DES TRANSPORTS Réglementation 2020

Cette réglementation établie est destinée à limiter et contrôler le volume de notre budget concernant le remboursement des transports.

Voici les règles à respecter :

- ✈ Continuer à mutualiser les transports et établir dans ce cas des devis concurrentiels (liste des transporteurs à demander à la délégation départementale) ;
- ✈ Utiliser les transports en commun, les véhicules municipaux ou les véhicules particuliers pour les petits effectifs (ATTENTION : autorisation à demander auprès de son assurance pour transporter des personnes dans un cadre associatif).

RAPPEL :

- ✈ **Un grand bus non partagé transportant moins de 15 adhérent.e.s n'est pas remboursé totalement ;**
- ✈ Le remboursement d'un bus se fait selon un plafond préalablement établi à partir d'une moyenne constatée :
 - Transport Toulouse / Toulouse : 175 € maxi
 - Transport Toulouse / périphérie proche et inverse : 200€ maxi
- ✈ **Les remboursements sont adressés à l'association d'école (et non au transporteur) sur présentation d'une facture.** Les factures de l'année 2020 doivent nous être transmises avant fin mars 2021. À défaut, nous n'effectuerons pas de remboursement pour les transports concernés.

Pour un traitement comptable plus simple, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer vos factures par période trimestrielle.

- ✈ Tous les cas particuliers (déplacements plus longs, mutualisation des transports..) seront étudiés au cas par cas. N'hésitez pas à contacter la délégation en cas d'interrogations.